

Hébergement temporaire

Le Département de la Dordogne compte plus d'une centaine de places d'hébergement temporaire pour personnes âgées.

Certains établissements disposent de plusieurs places destinées à accueillir des personnes pour un séjour temporaire pendant les mois d'été ou la période hivernale, ou après un court séjour en hôpital ou en institution.

L'objectif est de faciliter le retour des personnes âgées à leur domicile ou d'éviter une admission en établissement définitive ou bien encore de soulager les proches aidants.

Les prix de journée de l'hébergement et de la dépendance sont à la charge de la personne âgée dans la mesure où ces services ne sont pas habilités à l'aide sociale. Toutefois, cette prestation peut être intégrée au plan d'aide de la personne âgée lors de l'attribution de l'APA à domicile.

Des places d'hébergement temporaire sont dédiées aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

